

Usine de Bats



Le CADE est contre le projet proposé dans sa forme actuelle !

Batz

Après avoir démontré que ce projet n'était pas d'utilité publique, puisqu'il existe une solution plus satisfaisante, moins destructrice, plus respectueuse de l'environnement, et que le choix du site ne répondait ni à des critères de préservation du milieu naturel, de sa faune et de sa flore, ni à des critères de sécurité ni à une compatibilité avec la législation en cours (voir les nombreuses dérogations), le CADE se prononce contre le projet proposé dans sa forme actuelle.

2. Infos en vrac

3. AGRIVA-FERTILADOUR... Ça continue !

4. Brèves Sociales

5 / 6. LGV : nouvelles du front

7. La bière, une boisson écologique ?

8 / 9. Enquête publique de BATZ

10. Naissance d'une marque : « Bio Cohérence »

11. Les carrières de granulats en vallée d'Ossau

13. Les nouvelles luttes du Planning Familial

14. La Page d'ATTAC : Tous fichés !

15. Déchets nucléaires sous un stade de foot

16. Cultures : « Les petits ruisseaux »

BIMESTRIEL - 2,30€

N° 139
JUILLET / AOÛT 2010

ISSN 0998 - 2787



... infos en vrac ...

Intercollectif 64

C'est sous ce nom que les collectifs contre les antennes Wimax se sont coordonnés au début de l'année. Le 19 juin ils ont lancé une opération de sensibilisation contre la plus mauvaise des solutions pour couvrir les zones d'ombre du territoire des Pyrénées Atlantiques.

En effet, aujourd'hui ce sont près de 126 antennes qui vont être installées par le Conseil Général en renforçant ainsi le danger de la prolifération des ondes électromagnétiques. En organisant une diffusion massive de tracts à Hasparren, commune particulièrement touchée, les membres d'Intercollectif 64 lancent une campagne qui les verra intervenir prochainement au Conseil Général.

Les inspecteurs citoyens du collectif pacifiste «Non au missile M51» devant le tribunal

Le premier procès des opposants aux tirs d'essai du nouveau missile nucléaire d'attaque français M51 se tiendra le 8 septembre 2010 à Mont de Marsan.

Les 7 activistes du collectif prévenues comparaitront pour l'occupation d'un radar au Centre d'Essai de Lancement de Missile (CELM) de Biscarrosse, le 1er décembre 2009, jour de l'ouverture du créneau de tir du 4ème tir d'essai du missile M51. Ce tir devait être le premier tir en conditions réelles, effectué depuis le sous marin nucléaire « *Le Terrible* » en baie d'Audierne et suivi et supervisé par le CELM de Biscarrosse. Depuis 2006 et le premier essai du M51, les inspecteurs citoyens du collectif « *Non au missile M51* » tentent d'empêcher ces tirs d'essai en intervenant physiquement sur les lieux du tir ou en essayant de perturber le bon fonctionnement des instruments de mesure du CELM (occupation du radar, tir de ballons « métallisés »).

Par leurs actions, les inspecteurs citoyens essaient de dénoncer la

violation délibérée des accords et traités internationaux par la France en matière d'armement nucléaire. France qui s'est engagée en ratifiant ces traités à rentrer dans la voie du désarmement nucléaire et à ne pas attribuer de nouvelles missions à son armement nucléaire, mais qui aura pourtant, en 2010, renouvelé et modernisé entièrement son arsenal nucléaire par des armes de performance et de portée plus importantes.

Le dernier tir d'essai du missile M51, lui permettant de devenir opérationnel, devrait d'ailleurs avoir lieu dans les mois prochains, malgré la conférence de révision du Traité de Non Prolifération qui vient de s'achever et au cours de laquelle la France s'est distinguée par une attitude non-coopérative.

Le collectif « *Non au missile M51* » réaffirme sa détermination à mener toute les actions nécessaires, dans le respect de la non violence, pour que la France respecte ses engagements vis à vis de la communauté internationale et qu'elle rentre dans la voie du désarmement.

Un soutien, tant moral que financier, peut être adressé aux activistes du collectif à l'adresse suivante :

Sans Armes, Domaine de Sillac
33770 Salles

Chèque libellé à :
Sans Armes / Campagne M51
Collectif «Non au missile M 51»
www.nonaumissilem51.org

Bayonne : importante pollution d'un ruisseau

Le ruisseau en question s'appelle le ruisseau des Anges, il démarre près de la RN117 derrière le garage Iveco. Il passe dans un petit lac du même nom et poursuit vers l'Adour en passant par le moulin d'Arroussset, le tout, près du futur éco-quartier du Séqué.

Le 7 juin, une odeur désagréable se répand le long de son cours : hydrocarbures. Les carpes du lac passent de vie à trépas, les canards désertent le lieu.

La police alertée par les riverains remonte le cours d'eau : à droite les



Tout baigne...!

palettes déversées dans le ravin, un peu plus loin, la centrale à béton a pris l'habitude de rincer les camions dans le ravin également et du ciment apparaît, mais plus loin, à la naissance du ruisseau, désormais ensevelie par des blocs de béton au dessous du garage Iveco, la source crache un pur jus d'hydrocarbures et d'huile de vidange.

La police des eaux fera son boulot et un procès verbal est dressé. La police, tout court, fera sonner l'alarme du garage et le responsable fera son apparition, Monsieur M., fervent animateur de l'Aviron Bayonnais (foot) s'entretiendra longtemps avec la police.

Ce n'est pas la première fois que de tels incidents se produisent, il semble que dans la zone industrielle de St Etienne certaines entreprises ont un royal mépris de l'environnement. Le lendemain on apaisera gentiment un riverain qui voulait porter plainte.

Une semaine plus tard, le 14 juin, le CADE (Collectif des Associations de défense de l'Environnement) accompagné d'un riverain revisite les lieux, la source coule encore à flots : des hydrocarbures et de l'huile.

La routine plane sur le ruisseau des Anges, tout baigne... dans l'huile !

Cultiver pour les camions-poubelles ?

Le point de vue du CADE

IL Y A LONGTEMPS que ceux qu'on appelle « écologistes » font le lien entre pétrole et agriculture en alertant : « *Que le robinet du pétrole ferme et nous mourons de faim !* » tant l'agriculture actuelle est dépendante des engins motorisés.

Face à la pénurie révélée, certains ont cru trouver la solution dans des carburants fabriqués à base de plantes. Au Pays basque, des paysans se sont donc lancés dans la culture de tournesol, dont l'huile sert de carburant pour les machines de la ferme et dont les tourteaux

(ce qui reste après passage) entrent dans l'alimentation des animaux en remplacement des tourteaux importés à l'origine difficilement vérifiable. Si l'on ajoute à cela la vente autorisée d'huile-carburant à quelques bateaux de pêche et à un organisme de collecte des déchets, entre rentrées d'argent et économies réalisées, les paysans trouvent un intérêt dans l'opération, intérêt non négligeable en des temps difficiles. Aidés techniquement par Euskal Herriko Laborantza Ganbara, ces paysans viennent de se regrouper au sein de la coopérative *Nouste Ekilili*.

Pourtant la solution-miracle est loin d'être enthousiasmante. C'est ce que le CADE (Collectif d'associations pour la défense de l'environnement) tient à souligner :

« *Commençons par les semences. Il ne s'agit pas de semences bio. Il y a de fortes raisons de craindre que leur enrobage contribue à l'intoxication des abeilles qui n'ont pas besoin de ça. Ensuite il faut savoir que chaque litre d'huile donnée aux machines est enlevée à la consommation humaine, qu'il doit donc être remplacé, chez nous, par un litre importé, ce qui augmente les effets dévastateurs de la production intensive d'huiles de toutes sortes dans les pays pauvres. Les cultures dans lesquelles se sont lancées les multinationales en manque de pétrole colonisent les terres agricoles, détruisent des millions d'hectares de forêts primaires tropicales : catastrophe écologique majeure pour la biodiversité et le climat. Le désastre humain n'est pas moindre. La forêt nourrit les habitants de ces régions autant qu'elle les soigne. Avec sa destruction c'est tout un savoir*

faire et une source immense de connaissance que l'on détruit.

Selon les Amis de la Terre des Landes, opposés à une dérive semblable menée par la Communauté d'agglomération de Dax, une plantation géante de près de 2 millions d'hectares, à Bornéo, a jeté à la rue 3 millions de personnes.

Dans les pays pauvres, l'huile est une source importante de calories. Elle ne peut être produite par un foyer : il faut l'acheter. Quand nous importons près de la moitié de nos besoins en huile, nous faisons monter les prix. Les pauvres ne peuvent plus se nourrir. De 2008 à 2009, toujours selon les Amis de la Terre, avec la demande massive d'agrocultures, le nombre d'affamés sur la planète est passé de 850 millions à plus d'un milliard !

On peut se demander pourquoi nos paysans tiennent tant à faire rouler les camions poubelles avec leur huile au lieu de la vendre aux consommateurs. On peut se demander pourquoi EHLG, dont nous avons salué et soutenu l'initiative, tient tant à faire produire des tourteaux pour l'élevage conventionnel (si critiquable) au lieu d'accélérer le mouvement en faveur d'une production de fruits et légumes de qualité, tellement déficitaire en Pays basque et en oubliant la solidarité avec les autres paysans du monde.

Nous ne sommes pas opposés à une production d'huile limitée à l'autonomie énergétique des fermes. Mais nous nous opposons à une initiative semblable à ce que n'importe quelle instance officielle pourrait (hélas) mettre en place, initiative tellement en deçà de l'espoir de progrès placé en EHLG. »

AGRIVA FERTILADOUR

LE PATAQUÈS se transforme en une lamentable supercherie... Avec, aux commandes, la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, connue sous le nom de DRIRE avec sa direction locale, qui a mené de main de maître son opération de *déminage du dossier*.

La stratégie utilisée est celle qui est habituellement utilisée dans le nucléaire et les pollutions par la radioactivité, par COGEMA ou AREVA, on étale et on recouvre de matériaux divers : terre, graviers, scories, quelquefois gazon. C'est la technique de la *crotte de chien*, appelée scientifiquement : **le confinement**.

En résumé, le terrain est toujours contaminé, mais lorsqu'on promène un compteur Geiger à un mètre du sol, la radioactivité relevée doit être inférieure à 0,5 micro Sieverts/h. Des dépassements peuvent encore exister par-ci par là. En dessous on ne mesure pas et comme cela on évite toute surprise. Plus de radioactivité, rien que des traces... une technique éprouvée... Made in France !

La région Aquitaine, probable acheteur de ce site de 8 ha, avait décidé en assemblée plénière le 25 Juin 2009 d'appliquer strictement le principe pollueur payeur, donc d'imposer la dépollution totale du site au propriétaire, le groupe AGRIVA/ ROULLIER. Dix mille mètres cubes de terres contaminées par du thorium 232 et de l'uranium devaient ainsi être « *traitées* ».

Une contre étude indépendante devait être effectuée, la CRIIRAD, une des seules sociétés spécialisées en la matière, présentant des garanties suffisantes, avait été pressentie, au grand dam de la DRIRE, qui n'apprécie que très modérément son indépendance.

Le temps a passé... et a fait son œuvre, les termes « contamination » et « radioactivité » ont disparu du dossier ; exit également, l'amendement concernant la contre étude indépendante. Monsieur Maïtia, élu socialiste, qui déclarait le 25 juin 2009 que l'« *on ne reviendrait pas là-dessus* » est semblé t-il en passe de manger son chapeau en juin 2010.

Dans cette affaire, tout le monde n'est pas lésé, le groupe AGRIVA/ ROULLIER, notamment, n'aura pas à dépol-

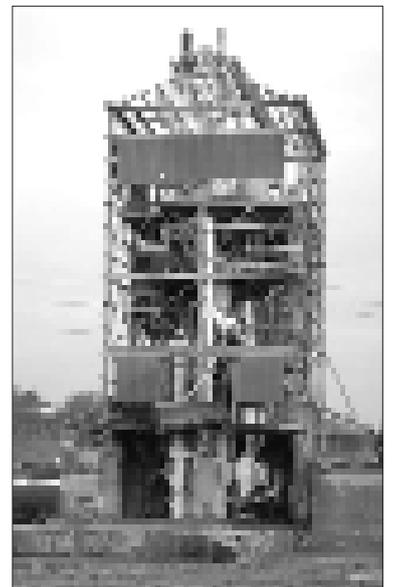
luer le site et touchera pourtant 6 360 millions d'euros au lieu des 6 millions prévus.

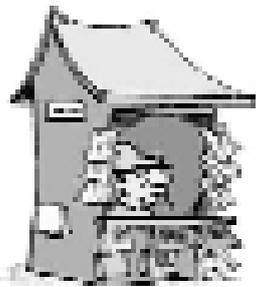
La Chambre de Commerce de Bayonne pourra mener à bien ses projets sur le port avec l'implantation de l'industriel Allemand candidat à l'occupation du site bord à quai, que l'on appellera toujours *FERTILADOUR* afin de ne pas oublier sa pollution radioactive. Ouf ! Tous ces gens là doivent une fière chandelle au remarquable travail de la DRIRE.

Tous ces empêcheurs de travailler en rond, écolos de toutes sortes, associatifs, Europe écologie, journalistes fouineurs et opiniâtres auraient donc perdu ! Nous ne pouvons y croire, espérons un dernier sursaut du Conseil Régional, dans sa grande sagesse et en juillet, peut-être. Allez ! Monsieur Lasserre, vous nous aviez heureusement surpris le 25 Juin 2009. Un petit effort de plus, c'est dans l'intérêt général et vous contribueriez à réconcilier, un petit peu, la population avec la classe politique... régionale. Il faut dépolluer le site et mener l'étude indépendante.

Pour ce qui est des services de l'état, des lobbies divers et variés, c'est une autre affaire. Pour REACH, pour la LGV, pour BATZ-ARKONDO, pour toutes les enquêtes publiques bidonnées, les concertations sans concertation réelle, nous atteignons la saturation, voir l'exaspération !

Benito





Brèves Sociales

Par J. M. FAYE

MEDEF Pays Basque

★ Mardi 15 Juin, le *Journal du Pays Basque* annonçait dans une brève que le MEDEF local avait décidé de s'associer à la pétition de la CGPME contre le projet de loi sur les dispositions relatives à la démocratie sociale. Le texte prévoit l'organisation d'élections tous les quatre ans dans les entreprises de moins de 11 salariés pour rendre compte de l'audience syndicale dans les dites entreprises. Rien de bien révolutionnaire évidemment, mais le MEDEF et la CGPME trouvent cela déjà « trop ». Une belle preuve de volonté de démocratie sociale en quelque sorte !

Entreprise LAUAK

★ Le climat social est des plus négatif dans cette entreprise située à Ayherre. Les salariés se plaignent de « *brimades incessantes* ». Cette entreprise qui travaille dans la sous-traitance de l'industrie aéronautique emploie 270 salariés. Les militants CGT de Dassault, Turboméca et Bonnet sont venus leur prêter main forte pour dénoncer les conditions de travail. Par système vidéo, tous les postes de travail sont surveillés et les salariés se trouvent sous la pression des remontrances, des critiques et des harcèlements. Pas de pause café ou cigarette. Le patron, M. CHARRITON, refuse, d'après la CGT, toute revendication et activité syndicale dans son entreprise. Les mécontents sont jetés à la porte sans respect des procédures et la déprime s'étend chez les salariés qui, pour certains, osent tout de même protester. A suivre !

Salah HAMOURI

★ Le président de l'association *France-Palestine Solidarité*, Jean Claude LEFORT, s'est réjoui dans un communiqué, de la libération de Clotilde REISS, qui a été détenue 6 mois en Iran. Il regrette que la mobilisation gouvernementale ne soit pas la même pour Salah Hamouri. Il dit : « *Voilà qu'un*

régime qualifié de totalitaire, l'Iran, libère notre jeune compatriote au terme de négociations nombreuses appuyées par une ferme volonté politique du chef de l'état » pendant qu'Israël « *considéré par le président de la république et son ministre des affaires étrangères comme un état de droit, refuse la libération de Salah Hamouri, 25 ans* ». Comment ce qui est obtenu de l'Iran ne peut être obtenu d'Israël qui maintient un jeune homme franco-palestinien dans ses geôles depuis 5 ans, au motif qu'il aurait eu « l'intention » de flinguer un rabbin d'extrême droite.

Coupe du monde

★ Dans *L'Humanité* du 15 juin dernier, la navigatrice Isabelle AUTISSIER donnait son sentiment sur cette « belle » manifestation sportive. Des propos bien pesés et qui font plaisir à lire. Elle nous dit par exemple : « *L'évènement est exagéré par rapport à l'enjeu qui est, faut-il le rappeler, de jouer au ballon*... ou encore : « *Tous les quatre ans, on constate que la Coupe du monde se marchandise un peu plus et qu'elle devient le théâtre d'enjeux sans cesse plus importants entre multinationales...* » Plus loin encore : « *Enfin, comme à chaque édition, le commerce du sexe et l'humiliation des femmes accompagnent malheureusement le Mondial* »... C'est vrai !⁽¹⁾

DSK l'américain

★ Qu'il y reste aux Américains ! DSK n'aurait « *pas d'autres projets* » que celui de continuer à diriger le Fonds Monétaire International (FMI). Il l'a dit à la chaîne américaine CNN. Tant mieux ! Une des dernières idées du FMI préconise d'en finir avec les contrats CDD et CDI pour créer un contrat de travail à durée indéterminée « *dans lequel la sécurité de l'emploi augmente progressivement avec l'ancienneté* » pour une « *plus grande souplesse des marchés* ». Génial non ? Comme cela, un employeur pourrait se débarrasser

très facilement d'un salarié au bout de quelques mois sans indemnité de précarité et en embaucher un autre etc. Cette idée de l'homme de « gôche » DSK était développée par Bayrou en 2007 et avait reçu l'agrément du candidat SARKOZY. Je me souviens aussi d'un responsable local du défunt RPR, conseiller prud'homme employeur de surcroît, qui, il y a quelques années, développait la même idée.

LE GUEN et les retraites

Au, il n'y a pas que DSK qui sert la soupe à la droite. Sur la question des retraites, le député de Paris, Jean Marie LE GUEN « *suppliait* » ses amis politiques au mois de Mai dernier, de « *dépasser les tabous* ». Il ajoutait que le PS devait accepter de jouer avec l'allongement de la durée de cotisation ou le départ retardé. Tu parles d'un jeu ! Bon prince, LE GUEN disait aussi qu'il fallait en même temps s'occuper des seniors dans les entreprises. Et pour cela, il a une idée : faire payer les entreprises qui licencieraient des seniors en leur faisant déboursier 0,1% de cotisation supplémentaire. Les grosses boîtes doivent, à n'en pas douter, être effrayées par des propos aussi subversifs !

Chantal BRUNEL, vous connaissez ?

★ Elle est députée UMP de Seine et Marne et propose la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire. C'est elle qui porte cette idée au sein de la majorité. Cette porte parole de l'UMP (avec Frédéric LEFEBVRE) ne nous étonne pas. Ce qui est plus surprenant est l'argumentaire. Elle évoque que « *beaucoup de ces allocations ne sont pas destinées aux enfants* »... « *Les pères boivent et jouent avec cet argent, c'est la stricte réalité. Les grands magasins vous diront que lors du versement des allocations familiales, le chiffre d'affaire augmente et qu'avec la prime de rentrée scolaire, on va s'acheter de la*

boisson ou autre chose », déclare-t-elle... Par ailleurs, il paraît que cette dame milite pour la réouverture des maisons closes. Est-ce en lien avec la dépense pour « *autre chose* » ?

Déficit de la Sécu

★ En deux ans, le déficit de la Sécu aura presque triplé. De 10 milliards d'euros en 2008, puis 203 milliards en 2009, il devrait passer à 26,8 milliards cette année, selon les prévisions de la Commission des comptes de la Sécu publiés début Juin. Mais cela est lié, pour la plus grande partie à la crise économique systémique qui a débuté en 2008, a détruit 322 000 emplois et s'est soldée par une baisse de la masse salariale de moins 1,3 % l'an dernier. Phénomène inconnu depuis 1949. Par ailleurs, on sait que la mise en place d'une taxe sur les revenus financiers des entreprises, à hauteur de la cotisation salariale, rapporterait 20 milliards d'euros, soit plus des deux tiers du « trou » de la Sécu.

Pôle emploi : le KO

★ Les charges de travail explosent. Le manque d'effectifs est criant. Les pressions sont multiples. Les tâches sont de plus en plus codifiées par un « *management* » procédural. Bref, on casse un service public essentiel. De plus, sans bruit, le gouvernement tente de faire passer un peu plus la libéralisation de ce service. Si ses projets se confirment, « *n'importe quel marchand de soupe* » va pouvoir s'installer comme opérateur de placement et en aucun cas on ne surveillera les conflits d'intérêt pour les entreprises qui se mettraient à faire du placement en plus d'autres activités lucratives. C'est le risque pour Pôle emploi d'être contraint de choisir ses activités sur une pure logique de coûts. Et le tour libéral est joué !

(1) Lire à ce sujet l'excellent ouvrage collectif : « *Divertir pour dominer. La culture de masse contre les peuples* ». Éditions « L'Echappée », 270 p, 13 €.

LGV... nouvelles du front !



Le 22 juin à Ustaritz Près d'un millier contre la LGV !

La médiatrice rend son rapport...

12 000 personnes à la manif du 17 octobre à Bayonne, 15 000 le 23 janvier à Hendaye, 14 référendums dans les communes concernées avec une moyenne de 90 % de « Non à la LGV » et la seule réponse apportée par le gouvernement à ce rejet massif de la LGV par les populations, fut de nommer une « médiatrice » « pour mieux insérer la ligne nouvelle au Pays Basque ». On voudrait déclencher des incidents qu'on ne s'y prendrait pas mieux.

Le mardi 4 mai la « médiatrice » donc rendait son rapport.

Le 22 juin à Ustaritz, les associations et les élus opposés à la LGV réinitiaient un cycle de mobilisation contre la LGV. La salle de la réunion publique était comble et c'est avec détermination qu'associations et élus se dirigent vers une manifestation d'ampleur en fin d'année.

Là où RFF promettait 60 % de lignes enterrées elle en propose désormais 35 % et encore dans « lignes enterrées » convient-il de compter les tranchées qui détruisent tout d'abord puis que l'on recouvre et des passages aériens situés

entre deux tunnels n'atteignant pas 500 m. On retrouvera le passage Adour à 15 m de hauteur (bien que le représentant RFF nous ait pris de très haut quand nous avons évoqué cette hauteur dans les réunions de l'an passé), le passage de la Nive à 22 m de hauteur et la Bidassoa à 37 m avec en prime une découverte de taille : le Y basque en face, n'arrive pas à la même hauteur. Comme rectifier une hauteur entraîne des rectifications des tunnels et des ponts sur plusieurs kilomètres, la négociation avec l'état espagnol s'avère rugueuse.

Tout cela, c'est du foutage de gueule et les populations l'ont bien compris : l'heure est à nouveau à la mobilisation !

Et RFF en remet une couche sur les chiffres faux...

Dans un rapport confidentiel remis par RFF à la médiatrice, on découvre à nouveau les vieilles rengaines de Réseau Ferré de France. Quand les chiffres ne conviennent pas, on les invente. Ainsi, en page 3 de ce rapport, on peut lire un trafic actuel quotidien entre Bayonne et Hendaye de 38 TER, 14 GL et 32 trains de fret. Or nous avons en notre possession le document remis à Hendaye lors du débat public qui reconnaissait « 22 trains de fret au sud de Bayonne » (11 par sens) et qu'aujourd'hui nous en sommes à 7 par sens. De même, il suffit de taper SNCF.com et de chercher les trains de voyageurs entre les deux cités pour découvrir qu'il n'y a que 8 TER par sens et par jour.

Les prévisions sont du même acabit : en 2013, 58 TER et 50 trains de fret ; en 2016 : 72 TER et 64 trains de fret ; en 2020, 80 TER et 94 trains de fret. Remarquons toutefois que par rapport aux prévisions RFF de 2006 on corrige cependant le nombre de trains de marchandises (De 204 en 2006 on passe à 94, mais pour continuer à justifier une



La médiatrice, lors de sa venue à Bayonne



nouvelle voie, on passe de 50 TER (Trains Express Régionaux) à 80 ce qui constitue une estimation extravagante de 433 % d'augmentation quand le Conseil Régional prévoit 50 % pour l'ensemble de l'Aquitaine en 2020.

RFF pensait que ce rapport ne nous tomberait pas entre les mains. Or...

Temps gagné, temps perdu...

Dans les documents du débat public, quand on prend la peine de fouiller les CD fournis, on trouve deux schémas intéressants dans une étude nommée « *Etude d'amélioration et de développement des services ferroviaires sur le corridor Atlantique. Situation de projet 2020* ». Le premier décrit « *le scénario 1B d'aménagement de la ligne existante avec relèvement de vitesse entre Bordeaux et Bayonne* ». On nous y explique : « *Il consiste en une amélioration des caractéristiques techniques de la ligne actuelle permettant des gains de temps importants et une augmentation de la capacité, sans création de tronçons de ligne nouvelle (à l'exception de la rectification de certaines courbes)* ». Un tableau

nous indique également que le gain de temps entre Bayonne et Bordeaux atteindrait 17 mn. Il indique également que le nombre d'arrêts des trains de grandes lignes serait de 8 par sens à Bayonne (comme maintenant) et de 11 par sens pour Dax (comme maintenant).

Plus loin, on trouve présenté de la même façon le scénario de voie nouvelle. Et là on gagne 21 mn. Différence 4 mn. Plusieurs milliards d'euros pour ça ! 10 arrêts par sens pour Bayonne et plus que 3 par sens pour Dax.

Dans un autre rapport confidentiel (décidément) remis par RFF à la médiatrice et tombé par hasard entre nos mains, on décompte le temps perdu par les TGV qui vont se détourner de la nouvelle ligne pour passer par Bayonne à travers la ligne existante et on peut lire que cela fera perdre 18 mn.

Reprenons : des milliards pour gagner 4 mn et une fois dépensés on perd 18 mn. Etonnant non ! Une paille car l'ensemble des projets Atlantiques va coûter près de 4 800 euros en moyenne à chaque foyer fiscal et quand on aime c'est bien connu, on ne compte pas. Enfoirés !

Nombre d'arrêts...

Conséquence logique du paragraphe précédent : on nous prend pour des crétins et les trains qui vont perdre les 18 mn à passer par Bayonne, il n'y a que Grenet, le maire, pour faire semblant de le croire. Ils ne se détourneront pas ou cela ne durera pas longtemps une fois la ligne construite. L'an dernier, au cours des fameuses réunions de « *concertation* » avec RFF, nous avons donc posé la question « *combien de TGV s'arrêteront à Bayonne ?* » **TOUS !** avait dit Etienne (Etienne Pichet grand pont de RFF). Le 4 mai dernier lors d'une réunion avec RFF organisée par la mairie de Bénesse, nous avons posé la question à Etienne. Réponse (soigneusement enregistrée par l'association de Tarnos) : 66 % à Bayonne et 50 % à Dax. Soit 2 trains sur 3 à Bayonne et un sur deux à Dax. Grenet va beaucoup aimer... Et quelque chose nous dit que cela ne va pas s'arrêter là.

Le OIN se découvre...

Le OIN, c'est une Opération d'Intérêt National telle que menée sur Bordeaux autour de la gare, sur 784 hectares. On y prévoit la construction de 30 000 m² de bureaux par an pendant quinze ans. Nous y avons vu évidemment la confirmation d'un de nos arguments : La LGV renforce les villes de niveau européen au détriment des villes moyennes. Nous avons dénoncé que ces emplois tertiaires seraient aspirés chez nous, à Dax, Mont de Marsan, Agen, Angoulême etc. comme cela a été constaté partout où les LGV ont été construites. Mais le journal *Sud-Ouest* du 7 mai complète parfaitement notre propos en annonçant que la ville de Bordeaux espère 100 000 nouveaux habitants. Ainsi, oui, nos emplois seront aspirés et nous avec. A tel point que M. Malvy président du Conseil régional de Midi Pyrénées, sollicité pour financer Tours-Bordeaux, s'inquiète de l'avance prise par Bordeaux par rapport à Toulouse et diffère sa signature au protocole financier en attendant des promesses plus rapides pour Bordeaux-Toulouse.

Et pendant ce temps en Espagne...

Dans l'état espagnol, on découvre que la crise est là et qu'il a vécu au-

delà de ses moyens. Plan de rigueur concoctés par les responsables de la cata et faisant payer les non responsables de la cata, comme toujours. Dommage collatéral : la politique de construction des LGV est enfin montrée du doigt et dénoncée comme un modèle de développement insoutenable. Coupes sombres au programme. Rousset, Juppé et RFF serrent les fesses en espérant échapper à la trainée de poudre.

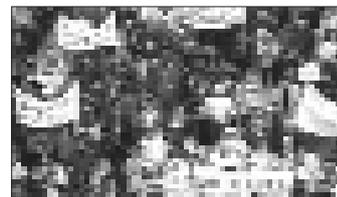
Trainée de poudre qui gagne l'Europe réunie à Saragosse et qui tire la sonnette d'alarme : « *Il est clair qu'un grand saut dans l'infrastructure n'est pas possible. Construire des voies ferrées, de routes, aéroports, ports est un travail énorme et prend beaucoup de temps et de ressources. Tous les systèmes de transport intelligents peuvent apporter des avantages plus grands et plus rapides* » a dit le commissaire européen Kallas. Les systèmes intelligents comme « *les systèmes de contrôle de trains* » qui peuvent admettre des trains plus nombreux sur les voies existantes, ce que le cabinet d'études Citec avait conseillé et que RFF avait taillé en pièces avant de se rétracter. Fini les châteaux en Espagne... et ailleurs ?

Le TGV un modèle économique à revoir...

Ce n'est pas notre titre c'est celui de la très orthodoxe « *Vie du rail* » du 31 mars. On y parle de la première année de perte des TGV, du signe d'une rupture forte, de la surcapacité de trois TGV, de l'effet ciseau des péages et « *selon certains responsables, la cassure du modèle TGV* ».

Le 22 juin à Ustaritz : Près d'un millier contre la LGV

Le 22 juin à Ustaritz, les associations et les élus opposés à la LGV réinitiaient un cycle de mobilisation contre la LGV. La salle de la réunion publique était comble et c'est avec détermination qu'associations et élus se dirigent vers une manifestation d'ampleur en fin d'année. ♦



La bière, une boisson écologique ?

Cédric Bonvarlet, militant d'Attac, participe régulièrement aux activités du CADE. Récemment, sa passion l'a conduit à ouvrir une petite brasserie et il commercialise ainsi, en petite quantité, la bière *Belharra*.

Nous lui avons demandé les pistes qui sont les siennes pour maîtriser l'empreinte écologique d'une telle activité.



OILÀ les beaux jours et l'envie d'une boisson fraîche se fait sentir. Il est vrai que la bière est désaltérante, agréable pour nous (si nous la consommons avec modération !), mais qu'en est-il pour l'environnement ? Comment peut-on améliorer l'empreinte écologique de cette boisson ?

Qu'entend-on par « empreinte écologique » ?

Le concept d'empreinte écologique a été développé pour calculer l'ampleur de l'impact d'un humain sur son environnement. L'empreinte écologique correspond à la formule suivante : Population x Consommation par personne x Intensité en ressources et en déchets.

En 2006, il aurait fallu 1,4 planètes pour soutenir la consommation de la population mondiale.

La bière est une boisson vieille de 6000 ans, faite à partir d'une céréale, l'orge, qui est maltée (germée puis séchée). Brassée avec de l'eau, on obtient un mout sucré qui est cuit et aromatisé à la fleur de houblon. Ce jus subit une fermentation, une gazéification puis un temps de repos (garde) avant d'être emballé puis transporté jusqu'à son buveur.

Détaillons chaque étape

La culture de l'orge brassicole, pose deux types de problème :

Pratiquée de façon intensive, sa culture consomme des engrais synthétiques azotés, issus de la pétrochimie. D'autre part, l'orge est une céréale mondialisée, car la demande est très forte autant pour l'alimentation animale que pour la bière. Le transport de l'en-

semble est générateur d'émissions carbonées.

Ainsi, le passage à une agriculture biologique, non intensive, et à une production locale, réduit significativement l'empreinte écologique.

Le processus de brassage est consommateur d'eau et d'énergie.

Le besoin en eau est très important, notamment pour le lavage du matériel. Les petites brasseries peuvent facilement mettre en place des solutions de lavage économe en eau. En effet, elles peuvent employer de l'huile de coude (qui a une action mécanique incomparable!), additionnée d'une petite quantité de produits détergents.

Concernant les économies d'énergie, les brasseries industrielles, dans leur chasse aux coûts, ont montré le chemin pour l'isolation des cuves, les échangeurs thermiques, la connaissance des processus biologiques...

Pour pousser « la capsule » un peu plus loin, on peut envisager l'usage de l'électricité « verte », ainsi que le solaire pour chauffer l'eau.

La majorité des bières produites sont issues de fermentation basse (Lager) qui sont aussi consommatrices d'énergie car elles nécessitent des installations frigorifiques lourdes.

Sous notre latitude, le choix d'une bière à fermentation haute (Ale) plutôt que d'une Lager permet une économie d'énergie, car sa fermentation se fait entre 15 et 25°C, proche de la température ambiante.

L'emploi de chambre froide et de filtre s'est généralisé afin de proposer une bière limpide. Mais on peut aussi accepter un léger trouble (comme une bière blanche) qui ne change rien au goût.

L'emballage et le transport sont intimement liés : si votre bière préférée vient d'un pays lointain, il vaut mieux prendre une canette aluminium qui nécessite moins

d'énergie au total qu'une bouteille en verre. Par contre, le verre est à privilégier à l'échelle d'un pays. Mais la pratique la plus écologique serait, selon une étude commandée par la Commission européenne en 2001, le re-remplissage des récipients. En effet, si une bouteille est remplie 20 fois, et que pendant ce temps les bouteilles ont été recyclées avec un taux de 42 % (la réalité en France est d'environ 50 %), la bouteille remplie l'emporterait à condition que la brasserie soit à moins de 4297km du lieu de ramassage !

Voici un aperçu des « ingrédients » permettant de limiter significativement l'empreinte de la bière: une bière biologique, locale, artisanale, adaptée au climat, économe en énergie et en ressources.

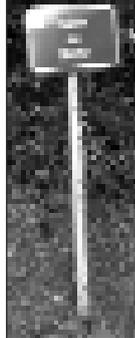
A votre santé !

Cédric Bonvarlet

Brasserie de la Côte Basque



Enquête publique de Batz...



La première enquête publique concernant l'usine mécano biologique sur le site de Batz sur la demande d'utilité publique s'est achevée le 31 mars 2010. M. Buis, commissaire enquêteur, a rendu son rapport : « avis favorable ». Les habitants de Bayonne, eux, se sont prononcés massivement contre ce projet. Avec ce dossier, au lieu de rendre compatibles les projets avec les documents d'urbanisme établis et approuvés récemment, ce sont ces derniers qu'on veut réviser pour les rendre compatibles avec les nouveaux projets !

Ci-dessous les observations de la commission déchets du CADE adressées à Monsieur BUIS.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après lecture du dossier d'enquête publique sur le Pôle de valorisation de l'agglomération Bayonnaise, le CADE émet les observations suivantes :

En ce qui concerne l'utilité publique du projet :

Bien qu'il soit indiqué que ce pôle de valorisation s'inscrit dans « un contexte de pénurie en équipement de tri, de traitement et valorisation de déchets produits sur le territoire », le CADE affirme que ce procédé n'est pas le seul à apporter une solution à la situation présente. La situation actuelle résulte, on le sait, d'une imprévoyance manifeste et fautive de la part des communes qui n'avaient rien prévu pour la gestion de leurs déchets, hormis l'incinérateur de Bache-forès, de triste mémoire, qui a dû cesser de cracher ses poisons en 2005.

Bil Ta Garbi, actuel syndicat de traitement des déchets a donc hérité de cet état de fait et mis en place une « solution » transitoire (jusqu'en 2013) consistant à faire parcourir à nos déchets plus de 200 km pour être stockés dans une décharge ! Nul ne peut se satisfaire de cette situation aberrante, contraire à l'esprit de la loi de 1975 sur les déchets qui veut qu'ils soient traités au plus près du gisement, en réduisant les distances et les volumes.

Le tri à la source particulièrement des fermentescibles peut être mis en place, aussi rapidement, avec des moyens beaucoup moins sophistiqués et moins onéreux.

✓ **Tri sélectif poussé au maximum par les ménages incités à le faire par la mise en place d'une redevance assise sur le poids et la fréquence de présentation de la poubelle grise.**

✓ **Puis collecte sélective des biodéchets (matières organiques séparées en amont des autres déchets des ménage) et...**

✓ **Compostage de ces déchets, en mélange avec des déchets verts, produisant à coup sûr un compost de qualité valorisable parce que non souillé par divers polluants présents dans la poubelle...**

En 2004 Bil Ta Garbi, avait fait le choix de la TMB pensant que le procédé était révolutionnaire.

En 2010, nous ne comprenons pas que six ans après, connaissant les nombreux dysfonctionnement de ce type d'usine (odeurs, mouches, rats etc.) Bil Ta Garbi s'obstine dans ce choix. Il est intéressant de savoir que la TMB vient d'être interdite en Suisse, abandonnée progressivement en Allemagne,

au Québec et qu'une directive Européenne s'apprête aussi à interdire l'épandage des produits issus des ces usines en Europe.

Déjà en 2004 le CADE avait proposé à la commission consultative l'exemple, en France, de Monsieur Dietmann, président de la communauté de communes des portes d'Alsace, ayant mis en place le tri à la source avec récupération systématique des fermentescibles en porte à porte au même titre que les verres, les plastiques, les papiers et les boîtes de conserve. Les fermentescibles, ainsi non souillés, sont alors considérés comme des matières premières offrant des nutriments indispensables à l'enrichissement des sols et peuvent être épandus sans risque pour la santé. Dans ce cas la redevance (pesée embarquée : on paye uniquement le poids des déchets résiduels (poubelle noire), après tri, favorise la réduction des déchets en responsabilisant le citoyen.

En 2010, ce procédé fonctionne toujours avec beaucoup de succès et opère une réduction drastique des déchets ; 80 kg par habitant et par an. Le but à atteindre étant le « zéro déchet » de nombreux pays et villes se sont fixés cet objectif (Camberra en Australie, Nouvelles Zélande, Danemark, ville de Seattle, Etat de Washington... Usurbil en Espagne vient de réduire de 80 % ses déchets ménagers en une année).

Dans le procédé présenté, par Bil Ta Garbi, les fermentescibles sont mélangés, dans la poubelle noire à d'autres composants (qui peuvent être toxiques tels que piles, peintures, produits ménagers, médicaments etc.) La contamination de la matière organique en début de chaîne par les polluants est irréversible car si le TMB permet de reti-

rer plastiques et verres, les polluants ne peuvent être isolés. Le digestat obtenu après méthanisation des fermentescibles souillés sera un produit toxique inépendable. Les scandales alimentaires (vache folle) et environnementaux (contamination à la dioxine) rendent réticents les agriculteurs quant à l'utilisation de compost fabriqué à partir des ordures ménagères brutes ou résiduelles, la conformité avec les normes ne garantit pas l'écoulement d'un compost sur un marché. Nous déplorons qu'il soit prévu de le mélanger à des déchets verts afin de diluer les substances toxiques et d'être ainsi en conformité avec la norme NFU 44051 (cela nous rappelle étrangement le mélange de lait pour limiter l'impact des dioxines près des incinérateurs). Dans ce cas, le système de redevance imposé, d'ici quatre ans, par le plan départemental des déchets serait pénalisant pour les citoyens à qui l'on ne donne pas la possibilité de réduire leurs déchets résiduels (ex : ceux-ci sont obligés de mettre leurs biodéchets dans la poubelle noire en mélange, donc une poubelle plus lourde). Pour le CADE la mise en place de la collecte séparée des biodéchets par les collectivités doit être instaurée afin de permettre la production de compost de qualité, comme l'indique la Commission Européenne dans le Livre vert sur la gestion des biodéchets du 3 décembre 2008 [COM(2008)811final].

Vu que la solution technique retenue est techniquement compliquée et coûteuse pour aboutir en fin de compte à bien peu de matériaux valorisés et à un résidu inutilisable et puisque des alternatives plus simples existent, qui ont fait leur preuves tout en étant respectueuses de l'environnement, le CADE considère que le pôle de valorisa-

tion TMB proposé n'est pas un projet d'utilité publique.

En ce qui concerne la mise en compatibilité du PLU :

Des documents d'urbanisme sont élaborés pour donner une cohérence à un territoire, en se projetant dans une vision à moyen ou long terme. Et pourtant, avec ce dossier, au lieu de rendre compatibles les projets avec les documents d'urbanisme établis et approuvés récemment, c'est ces derniers qu'on veut réviser pour les rendre compatibles avec les nouveaux projets. ! On marche vraiment sur la tête. Où est la vision à long terme, structurante ?

Bois classés :

Il est prévu le déclassement des 213 soit 2.7 ha d'EBC. Le classement en espaces boisés classés est extrêmement contraignant et empêche les changements d'affectation de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements. Le déclassement ou la réduction d'un EBC n'est pas possible par modification du PLU il ne peut intervenir que dans le cadre d'une mise en compatibilité au titre de l'utilité publique. Contenant l'utilité publique, nous ne pouvons admettre la destruction d'un tel bois et d'un milieu naturel de cette qualité.

- Biotope de qualité
- Arbres à forte valeur patrimoniale
- Diversité floristique intéressante
- Zone de refuge entourée de secteurs urbanisés, utilisée pour la nidification et le nourrissage.
- Secteur aulnaie / marécageuse
- Une espèce faunistique patrimoniale a été repérée : le grand Capricorne

- Des potentialité d'accueil subsistent pour une autre espèce d'insecte xylophage protégé : le Lucane Cerf Volant.
- Des potentialité d'accueil pour le vison d'Europe

D'autre part il est prévu un sentier pédagogique dans les espaces non exploités, c'est encore une destruction du milieu naturel, un vol d'espace qui aurait dû être réservé à la faune sauvage.

La DIREN souligne que « la non-exhaustivité de l'inventaire des espèces et habitats d'espèces protégés ne permet pas d'émettre un avis complètement éclairé. »

Le Préfet de la Région Aquitaine précise que « le maintien de la fonction de corridor biologique et l'inventaire des espèces protégées au titre de l'article L 411-1 du code de l'environnement reste à préciser. »

Natura 2000 :

Le site se trouve à proximité de trois sites classés en Natura 2000.

- Les Barthes de l'Adour à 2km
- L'Adour à 1,5 km
- La Nive à 3 km

Le plus désastreux sur le choix de ce site est qu'il est drainé par 2 petits ruisseaux rejoignant le ruisseau Fontaine des Anges puis l'Adour. Ne reproduisons pas les erreurs du passé ou l'usine d'incinération de Bacheforés a entraîné pendant des années une pollution scandaleuse de l'Adour. Notons encore une remarque de la DIREN sur l'influence du projet sur les sites Natura 2000 : « Il a été apprécié que l'aire d'influence du projet atteint le site Natura 2000 "l'Adour". En effet, les espèces pour lequel ce dernier a été désigné (vison d'Europe, poissons migrateurs) sont

susceptibles d'utiliser le talweg du Moulin d'Arrousets et doivent donc être pris en compte dans l'évaluation des incidences du projet ».

La loi Barnier de 1995 :

Relative au renforcement de la protection de l'environnement, cette loi vise à inciter les communes à promouvoir un urbanisme de qualité le long des voies routières les plus importantes. Ici 100 m par rapport à l'autoroute et 75 m par rapport à la route départementale 817. Mais ces distances ne pouvant être respectées faute de place, on réduit arbitrairement, sans arguments étayés, ces distances à 40 m de l'autoroute et 30 m de la départementale. Pourquoi ? Est-ce suffisant ? Comment le justifier sinon par l'impossibilité matérielle de respecter la loi dans le cas du terrain choisi ? Nous trouvons surprenant la demande de dérogation visant à une diminution de plus de la moitié de cette ceinture. En tant que citoyen contestant l'utilité publique de cette usine il est légitime de se demander comment l'avis du législateur peut-être ainsi bafoué ?

Nous contestons également l'affirmation que « la mise en place des feux tricolores va assurer une régulation du trafic ainsi qu'une liberté aux camions qui pourront manœuvrer sans encombre ». Pour circuler régulièrement sur la RD 817, nous pouvons affirmer que la circulation y est déjà très dense et perturbée par le feu tricolore situé à l'intersection de la route des Barthes et du chemin de Cazenave menant à Bacheforés. Les accidents à ce carrefour y sont très nombreux et il est donc illusoire de croire qu'un feu permettra une circulation plus fluide et une liberté de manœuvre plus grande pour les camions aux abords du site de Batz.

Rappelons que le trafic induit par le projet représente 200 camions par jour qui vont donc se mêler à un trafic déjà dense et saturé aux heures de pointe. Pourquoi n'a-t-on pas créé un giratoire qui aurait fluidifié la circulation ? Par manque de place ?

En conclusion :

Après avoir démontré que ce projet n'était pas d'utilité publique puisqu'il existe une solution plus satisfaisante, moins destructrice, plus respectueuse de l'environnement, plus proche des citoyens développant ainsi le tissu social (plateforme de compostage dans les quartiers), moins onéreuse pour la collectivité et que le choix du site ne répondait ni à des critères de préservation du milieu naturel, de sa faune et de sa flore, ni à des critères de sécurité ni à une compatibilité avec la législation en cours (voir les nombreuses dérogations), le CADE se prononce contre le projet proposé dans sa forme actuelle.

Veillez trouver en pièce jointe le dossier que nous avons remis en 2004 au Syndicat Bil Ta Garbi et où nous faisons part de notre opposition au TMB tout en développant les qualités d'une politique de traitement des déchets basée sur le tri et la séparation des fermentescibles avant tout mélange.

Adresse du Collectif :
CADE - Chemin de Galharet
64990-Mouguerre. Tél : 05
59 31 85 82

Fait à Mouguerre
le 22 mars 2010

La présidente,
Christiane LOYCE



...Enquête publique de Batz

Naissance d'une marque :

« Bio Cohérence »

RÉSUMÉ de l'épisode précédent (Ortzadar134) : en réaction au nouveau règlement européen qui revient en arrière sur certains points fondamentaux de la bio, la fédération nationale des agriculteurs bio (FNAB) crée une association, *Alternative Bio 2009*, chargée d'élaborer un nouvel identifiant pour ses produits. Elle ne refuse pas le règlement européen mais entend le compléter. Localement, et en liaison avec elle, les producteurs bio-locaux de BLE mènent un travail similaire de réflexion avec la grande majorité des associations de paysans bios du Pays basque Sud (4 sur 5).

Nouvel épisode : *Alternative Bio* a rempli son objectif, l'association est dissoute. Pour la suite du travail, elle laisse la place à **Bio Cohérence**, association dépositaire de la marque collective de droit privé du même nom. Le collectif Euskal Herria y adhère tout en poursuivant sa réflexion spécifique au territoire transfrontalier du Pays Basque.

« Bio Cohérence : une éthique, un engagement, une marque ».

Comme son nom l'indique, l'association ne se limite pas aux seules normes de production d'un produit fini. Son éthique lui donne une vision plus globale de l'agriculture biologique dans le « *souci du respect du vivant et du sens de la coopération* ». Aux côtés des producteurs, la réflexion commune a été élargie à d'autres acteurs de la bio, tels que distributeurs, transformateurs et consommateurs. Elle ne se limite pas non plus dans le temps, la marque se veut et se donne la possibilité d'être évolutive.

La Charte donne l'éthique, avec trois types d'objectifs : écologiques, sociaux et humanistes, économiques. Je ne retranscrirai pas ici la charte complète mais me contente d'en illustrer les principaux chapitres en citant quelques exemples.

- Les objectifs écologiques comme la préservation des sols et des milieux (haies, arbres et prairies), la gestion économe des ressources naturelles (eau, énergie), le refus des OGM, le développement de la

biodiversité agricole et sauvage, l'adaptation de la production au terroir, le bien-être animal... C'est une démarche écologique globale et à toutes les étapes de la filière : soit de la production au déchet en passant par la transformation, le transport, la distribution, etc.

- Les objectifs sociaux et humanistes s'inscrivent dans un projet de société : solidarité internationale et respect de la souveraineté alimentaire ici et ailleurs, maintien des paysans et transmission des fermes, conditions de travail et de vie des différents acteurs, rémunération juste et égale pour tous, rapprochement producteurs-consommateurs et villes-campagnes, échanges avec le milieu associatif, l'économie solidaire et équitable...

- Les objectifs économiques : structurer les échanges commerciaux par la coopération plutôt que par la compétition, et donc le respect de l'équité à toutes les étapes des circuits, courts ou longs, la contractualisation et des revenus décents, la transparence de l'information, le travail sur le développement de la filière bio pour la rendre, entre autres, accessible à tous. Individus et structures collectives peuvent adhérer à cette charte en la signant, s'engageant ainsi à la respecter et la soutenir.

Les outils. Le cahier des charges énonce les règles pratiques de travail pour recevoir (et garder) le label de la marque. Dans l'esprit de compléter et non de s'opposer au label européen, les contrôles seront faits par les mêmes organismes et au même moment, selon les règles de la marque *Bio Cohérence*, bien sûr. Ce qui, en prime, permettra d'atténuer les surcoûts. Le logo, lui, sera apposé en plus du logo européen.

La suite. Les adhésions des producteurs, le perfectionnement du cahier des charges...

Le collectif Euskal Herria, à côté de son appartenance à *Bio Cohérence*, travaille sur les spécificités d'un territoire transfrontalier dans ses aspects juridiques (législations diffé-

rentes), avec ses différences culturelles et de mentalité (rapport à l'administration, vie syndicale) et aussi batailler pour trouver les indispensables financements ! Mais la volonté est là, l'ouverture et la souplesse d'adaptation aussi ; la dernière rencontre, en janvier dernier, a réuni 70 paysans. Le collectif a choisi de ne pas créer un nouveau logo, de ne pas ajouter une étiquette aux étiquettes mais de tirer avantage de la proximité pour privilégier la rencontre directe avec le public. A noter

dès maintenant dans vos agendas, les 10, 11 et 12 septembre à Hasparren, Asunak sera le moment fort de la rencontre et de la communication sur *Bio Cohérence*, le collectif EH, BLE et ses autres chantiers, et de la fête...

France Bonillo

NB: il existe deux autres marques privées, pionnières de la bio, Demeter et Nature et Progrès. Leur existence est antérieure à la création du label AB, leur statut privé les a protégées de la nouvelle réglementation.

Haiti : fourches contre langues fourchues (et doigts crochus)

LE tremblement de terre du 12 janvier dernier a permis aux présents (US surtout, France depuis longtemps) de s'engouffrer dans les voies qu'ils s'étaient déjà tracées. L'ambassade des Etats-Unis en Haïti soutient le programme Winner (sic), émanation de l'Agence américaine de Développement International (USAID). Dans le cadre de Winner, la firme Monsanto, représentée ici par monsieur Estimé (re-sic), ancien ministre des Affaires étrangères de la dictature Duvalier, offre des semences, et, pour 475 tonnes de semences offertes, le bonus gratuit, soient les engrais et pesticides assortis dans la même gamme... de quoi se fidéliser. Mais ces gens là préfèrent se *Fidéliser*, se rebeller, et ont ainsi brûlé symboliquement le maïs sur la place publique. Depuis le temps qu'ils secouent le joug que le colonisateur leur impose ! Haïti, la « perle des Antilles », a enrichi la France du temps des colons et des esclaves ; elle a continué à l'engraisser après une indépendance, très chèrement acquise, en inaugurant les dettes extérieures et a dû indemniser les colons de la perte de leurs profits. Elle est ensuite passée sous la domination des Etats-Unis. De dictateurs en occupations militaro-humanitaires, de déforestation en éradications de troupeaux sous prétextes sanitaires infondés, la perle est devenue le pays le plus pauvre d'Amérique.

Les dernières décennies ont vu la destruction par armes économiques : l'importation de denrées états-uniennes à prix artificiellement bas mettant en difficulté les exploitations locales, générant chômage et une des mains d'œuvre les moins chères du monde pour les usines US qui se montent ici. Bon nombre de Haïtiens veulent sortir des dispositifs de contrôle et de tutelle, faire entendre leur voix et respecter leurs propres choix. Le PAPDA (plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif) a construit un programme complet et concret pour lequel elle demande une solidarité structurante. Le 10 mai, importantes manifestations contre la politique du président Préval. Le 7 juin, manifestations de mouvements paysans haïtiens, de la PAPDA, de Via Campesina pour le respect de la souveraineté alimentaire en Haïti, avec semis de variétés locales. Les fourches, on s'en sert pour travailler, même dans les manifs ! Et pour finir, que faire ? Tout d'abord, prendre conscience et ensuite viennent les actes individuels, collectifs voire, parfois sous la pression, politiques pour que soient reconnues, soutenues la légitimité et la capacité des autochtones à se prendre en main.

France Bonillo

Sources : bulletin d'actus de www.actionconsommation.org

Les grandes carrières de granulat n'ont guère la cote en vallée d'Ossau

L'histoire des oppositions à des ouvertures de carrières de granulat dans le piémont ossalois remonte à 1997 lorsque la municipalité d'Iseste, grâce à sa détermination, et l'association qu'elle a suscitée, par une mobilisation massive des habitants, ont réussi à faire échec au projet que la Société Daniel avait envisagé sur le Larroun, un massif qui surplombe le village. A l'époque son promoteur ne voyait probablement dans cette opération qu'un moyen de renforcer sa position sur les marchés locaux existants.

EN REVANCHE, quand la SARL Soubercaze et Fils informe, fin 2006, la municipalité d'Iseste d'un projet de carrière (400 000 tonnes) à cheval sur les territoires de Bielle et d'Iseste, arguant du fait que celle, artisanale (50 à 100 000 t), de Coustey exploitée à Rébénacq est en voie d'épuisement, les perspectives du marché aquitain du granulat ont totalement changé : s'y déploient désormais des stratégies qui visent à multiplier les voies rapides... Et qui nécessitent de se donner les moyens de répondre – mais dans un silence médiatique exemplaire ! – aux énormes besoins en matériaux pour revêtements routiers et ballasts ferroviaires correspondants. Ajoutons à cela que le durcissement de la réglementation qui pèse sur l'extraction de matériaux alluvionnaires entraînant les entreprises à se reporter sur l'exploitation de carrières sèches, tous les regards – ceux de Lafarge, d'Italamenti (GSM), de Daniel et Laborde, encouragés par les clans d'œil appuyés de la haute administration – se sont naturellement portés sur les ressources calcaires du piémont pyrénéen.

La présentation résumée de l'étude d'impact par les Soubercaze en mairie d'Iseste s'est soldée le 12

juillet 2007 par un avis défavorable de l'ensemble du conseil municipal, réitéré le 9 février 2008 ; puis, une troisième fois, le 30 mars 2010, à la suite de craintes émises par la Société des eaux minérales d'Ogeu, fondées sur la base d'un arrêté préfectoral du 26 novembre 2008, lequel stipule que « la commune d'Iseste [et celle d'Arudy] se place sur la zone sensible éloignée de la source du Roy ». A ce propos, est rappelée l'existence d'une jurisprudence en la matière qui pourrait être invoquée dans d'autres situations : le TGI de Pau ayant le 23 mai 2007 « condamné l'ONF pour ne pas avoir respecté le périmètre de protection éloigné au Caoü de l'Aygue, quartier de Pédéhourat, sur le territoire de Louvie-Juzon ».

À l'opposé, la municipalité de Bielle a donné son accord au projet des Soubercaze et, s'agissant des 16 ha qu'ils y détiennent, elle a émis le 13 février 2008 un avis favorable à une modification du PLU, les faisant passer de zone naturelle (ND) à zone d'extraction. L'enquête d'utilité publique ultérieure a confirmé dans sa conclusion la position de Bielle, précisant que cette « démarche présente un intérêt (...) pour le département des Pyrénées-Atlantiques ». Car, si « actuellement, le département a suffisamment de carrières (...), il y aura à court terme un problème d'approvisionnement (...) qui nécessitera de trouver de nouveaux sites » pour l'ouverture de carrières à forte capacité de production. Malheureusement, la réaction courageuse de la mairie d'Iseste est restée quasi ignorée de sa population. Et il faudra attendre en octobre 2009 la création de l'association *Mieux vivre* à Louvie-Juzon pour que commence à circuler l'information sur le projet de carrière Iseste-Bielle...

Bien que le dossier de demande d'autorisation ait probablement été déposé en préfecture et que la notification d'une enquête d'utilité publique sur l'ouverture de la carrière soit jugée imminente, aucune nou-



velle n'a filtré sur ces questions... La préfecture aurait-elle été sensible aux craintes exprimées par la Société des eaux minérales d'Ogeu ?

En septembre 2009, quelques habitants de Louvie-Juzon, inquiets de l'augmentation continue du trafic lié à la carrière locale (Lafarge, née Lacrouts) sur la RD 35 qui traverse le bourg et de l'insécurité qu'il représente, reprennent l'idée d'une déviation poids lourds lancée en 2004 mais restée sans suite ; ils réclament aussi que soit mis fin aux nombreuses nuisances dont l'entreprise est responsable. C'est au cours de leurs démarches auprès de la mairie de Louvie-Juzon et de l'administration qu'ils découvrent l'existence de 3 projets intéressant la commune : une augmentation de la production par extension en profondeur de la carrière Lacrouts, acceptée par la mairie ; celui des Soubercaze, sur Bielle et Iseste, donc à son voisinage immédiat ; et, dans son quartier de Pédéhourat, à Moncaüt, celui que l'entreprise Daniel s'emploie à mettre en œuvre grâce à une convention passée avec la commune de Bruges qui se revendique propriétaire privé depuis le XIV^e siècle de pacages et de bois situés sur les territoires de Louvie-Juzon et d'Asson.

Un appel est lancé par tract pour une réunion communale le 15 octobre 2009 : « Ossalois, réveillez-vous ! Non à la destruction de la

vallée. » Au long des débats, les liens entre ces opérations et le sentiment d'être le jouet d'une stratégie conçue en haut lieu s'imposent à nos yeux. Pour nombre d'entre nous, coopération et échanges d'informations apparaissent comme une réponse logique à cette situation, même si les initiateurs de ce mouvement restent conscients de la priorité à accorder à la nécessité d'une déviation. L'association *Mieux vivre* à Louvie-Juzon en Ossau est alors effectivement créée.

Lors de la réunion suivante, le 20 novembre, à laquelle participaient des amis de Bruges, Capbis – déjà regroupés au sein de l'association *Mieux vivre* à Bruges, Capbis et Mifaget, et Pédéhourat, l'idée de s'organiser en collectifs locaux autonomes est adoptée.

Début janvier 2010, des banderoles ont été posées sur le fronton de maisons bordant la rue principale pour marquer l'opposition des riverains au passage des camions ; puis retirées lorsqu'ont été entreprises des démarches visant à obtenir l'aval du conseil régional pour l'étude et le financement de la déviation.

Un travail d'analyse des documents officiels concernant la carrière Lacrouts (rapports d'impacts, autorisations d'exploiter) a été transmis le 1^{er} mars à diverses autorités. Dans la présentation qui en est donnée, il est écrit : « Il s'avère que l'examen de ces documents montre que l'exploitant est en contravention sur de

Suite de la page 11...

très nombreux points, et que la population de Louvie-Juzon en supporte tous les jours les conséquences... »

A Pédéhourat, Daniel envisage l'exploitation du Moncaüt, une butte de 15 ha d'une roche magmatique très dure, la *Iherzolite*, perdue au milieu des contreforts calcaires qui dominent le village au sud. A l'issue, en principe fin juin, d'une phase exploratoire de sondages, la société, dès lors apte à juger de l'importance et de la continuité du gisement, pourra confirmer, ou non, l'intérêt du projet. Une bonne partie de la population avoisinante a conscience que l'ouverture d'une carrière dans ce secteur riche de biodiversité, par ailleurs classé en zone *Natura 2000*, aurait des conséquences catastrophiques pour l'économie locale, l'environnement et son mode de vie ; dès la signature de la « convention de concession de droit d'extraction et de forage », en juillet 2009, entre la mairie de Bruges et la Société Daniel, les protestations se sont multipliées.

Parmi les premières, celle du Groupement pastoral de Bruges-Capbis-Mifaget – regroupant 25 éleveurs pratiquant la transhumance – qui dispose depuis 1979 d'un bail de 639 ha sur les estives de Moncaüt et du Merdanson : l'activité de la carrière et ses pistes de desserte rendraient impraticables les déplacements des troupeaux vers l'ensemble des massifs au-dessus du Pé de Hourat, mettant ainsi en jeu l'avenir de plusieurs exploitations. Le même sort attendrait le projet de reprise en bio d'une pisciculture abandonnée depuis quelques années.

Outre l'activité agro-pastorale, l'eau est également au centre des préoccupations car le Moncaüt et le cirque montagneux qui l'entoure constituent un véritable château d'eau naturel : une multiplicité de sources et de résurgences concourent à l'alimentation en eau potable des communes avoisinantes, dont Louvie-Juzon, et jusqu'à Pau. L'implantation d'une carrière porterait préjudice à l'excellente qualité de ces eaux.

La grande diversité du couvert végétal, les variations de la typographie – faut-il rappeler que cette zone a hébergé un des principaux maquis

espagnols en Béarn ? – constituent un biotope riche en espèces endémiques dont certaines figurent parmi les espèces protégées (loutré, desman, euprocte...) De nombreux chemins de randonnée parcourent le site, considéré comme réserve de chasse.

Enfin, avec 2 restaurants et 4 gîtes, le tourisme représente une part appréciable des revenus des 150 âmes du quartier de Pédéhourat.

La forte mobilisation qui a rassemblé 5 mars 2010 au village près d'une centaine de personnes, éleveurs, écologistes, chasseurs, pêcheurs, socio-professionnels, riverains, a abouti le 29 mars à la création du collectif des Amis de Moncaüt. La direction de l'association est de type collégial, en sorte que chacun des 15 membres du bureau puisse assurer indifféremment la présidence – ainsi réduit-on les risques d'accaparement du pouvoir.

Une pétition a été lancée qui a recueilli à ce jour plus de 600 signatures. Le 24 mai, un grand piquetique revendicatif a rassemblé sur le Moncaüt presque 300 personnes. Des contacts avaient auparavant été pris avec *Les Amis de Bugangue* qui, depuis 2007, se battent contre un projet d'extraction d'ophite (ou de *Iherzolite* ?) soutenu par la mairie d'Aramits ; une carrière susceptible de polluer les 2 sources alimentant en eau potable Aramits, Ance et autres communes limitrophes... Une situation qui n'est pas sans rappeler celle de Pédéhourat ! De juillet 2009 à mars 2010, en vue des régionales Aquitaines, politiques et médias n'ont pas cessé de nous matraquer avec les projets LGV Paris-Madrid, Bordeaux-Toulouse, l'autoroute Langon-Pau et son complément le tronçon Pau-Oloron... En revanche, presque tous sont restés muets sur certaines de leurs implications matérielles : préoccupation secondaire que la recherche des moyens de se procurer les millions de tonnes de granulats nécessaires à la mise en œuvre de ces gigantesques chantiers ?

Or le granulat est devenu une denrée rare : « *Après l'air et l'eau, le caillou est aujourd'hui la troisième ressource naturelle la plus consommée dans le monde.* »

Devant cette raréfaction, nos décideurs se devaient d'accorder la prio-

rité à l'exploitation des roches du piémont pyrénéen, quitte à en compléter les insuffisances par des importations en provenance d'Ecosse, de Scandinavie... ou du Maroc : Daniel y a pris langue – la tonne sera extraite à petit prix !

Encore plus secondaire, le problème de l'évacuation par poids lourds d'un granulat produit en zones de petite montagne faiblement desservies par des voies étroites n'est évoqué nulle part. Le cas des débouchés de la « future » carrière d'Iseste est particulièrement significatif : une piste privée acheminera le chargement jusqu'à un des ronds-points de l'actuelle déviation d'Iseste pour être dirigé vers Oloron ou Pau. Ce qui, pour la seule activité d'une entreprise, obligera à prévoir 2 déviations de largeur conséquente, auxquelles devront s'ajouter le recalibrage d'une portion de route, en direction d'Oloron, et la construction d'un pont sur le gave d'Ossau pour celle de Pau... Le tout aux frais de la collectivité !

Le blog *claac-pyrenees-atlantiques.over-blog.com* est dédié aux collectifs en lutte contre les projets de grandes carrières d'extraction de granulats qui sont en train de prendre d'assaut les villages du piémont pyrénéen. Les ouvertures de carrières envisagées ont en effet toutes pour objectif déclaré d'assurer l'approvisionnement des chantiers des autoroutes et LGV qu'impose le projet capitaliste d'intégration européenne sous prétexte de « désenclavement » – la réduction des temps de liaison entre les grands pôles urbains des divers pays de l'Union européenne est l'une des revendications fortes du monde des affaires multinational. Socialement injustifiées, puisqu'à

terme elles vont balafrer nos territoires, dévorer nos campagnes, isoler encore plus villes et villages en réduisant ce qui reste d'équipements collectifs publics de transport locaux, ces carrières et leurs voies d'évacuation, au même titre que les infrastructures ferroviaires et autoroutières actuellement programmées, sont par ailleurs économiquement ruineuses pour les collectivités.

Ce blog se veut donc un pôle d'échange d'informations et d'expériences entre les collectifs engagés sur des problématiques proches ou complémentaires de la nôtre. Un de ses objectifs est de rendre compte de la mobilisation populaire et des actions déployées autour des projets, afin de rassembler, de sortir de l'isolement et de donner force et cohésion à des luttes qui pourraient à première vue paraître à tort, en raison de leur dispersion ou de leur isolement, insignifiantes. Conçu avant tout comme un instrument de communication et d'échange, il doit rester un simple outil qui ne saurait en aucun cas se substituer aux liens vivants d'échange entre les femmes et les hommes mobilisés dans ces luttes.

De leur côté, afin de faciliter la mise en commun des informations, de les faire circuler parmi les adhérents, de susciter leurs réflexions, les associations des Amis de Moncaüt et Mieux vivre à Louvie-Juzon en Ossau s'approprient à constituer leur propre blog. Le blog généraliste ici présenté a une tout autre vocation.

Le 20 juin 2010, à Iseste

Alain Ancel
et **Ghania Hammadou**



Le Pic du Midi d'Ossau vu des lacs d'Ayous

Les nouvelles luttes du Planning Familial

QUAND on interroge sur qui sommes-nous ? Il est couramment répondu : « le mouvement qui s'est battu pour la conquête du droit à l'avortement et à la contraception et qui continue à défendre ces droits ». Certes, et nous nous en félicitons, mais la conquête des droits aux libertés n'est qu'un aspect des interventions du Planning.

La formidable avancée de 1967 et 1974 a permis à la femme de s'approprier son corps et de gérer sa vie. Depuis, les jeunes et les moins jeunes générations ont eu tendance à baisser la garde, pourtant ces droits sont toujours menacés ou dévoyés.

1. Aujourd'hui encore l'IVG reste le parcours de la combattante

Le problème des délais demeure angoissant. La réforme hospitalière de Mme Bachelot, en fermant des Centres d'IVG (rien qu'à Paris, en 2009, 3 établissements et d'autres sont menacés) entrave l'application de la loi : plus d'un mois d'attente pour les IVG en Ile de France. Pas plus loin que dans les Landes, les hôpitaux refusent de pratiquer les IVG « tardives » au delà de 10 semaines, et non jusqu'à 12 comme l'autorise la loi.

L'IVG est « une épreuve », « l'avortement laisse des traces psychologiques » dicit le mouvement des PRO-VIE et Monseigneur AILLET, évêque de Bayonne. Comment pourrait-il en être autrement quand les mêmes critiquent les dernières mesures de Roselyne Bachelot pour revaloriser le forfait IVG en ces termes : « cette revalorisation d'un acte qui donne la mort au plus faible, est un couperet antisocial » ? Contre ces mêmes, le collectif droit des femmes dont le *Planning Familial*, a regroupé plus de 1000 personnes dans les rues de Bordeaux le 29 mai pour riposter à leur manifestation anti-avortement, autorisée en toute impunité par M. Juppé et le Préfet.



Comment ne pas craindre d'être jugée inconséquente ou se culpabiliser quand on recourt à l'IVG alors que la contraception est largement diffusée ? Mais il faut être fichtrement obsessionnelle pour ne pas oublier une des 8 000 pilules que doit absorber la femme durant sa vie !

2. La contraception, une conquête qui deviendrait une contrainte

Aujourd'hui on rencontre de plus en plus de résistances, chez les jeunes en particulier. Des méthodes moins astreignantes, comme le patch, l'anneau vaginal etc., ont vu le jour mais ne sont toujours pas remboursées, et coûtent fort cher. Le *Planning* vient de lancer une campagne pour le remboursement de tous les moyens contraceptifs et le respect du choix des femmes.

3. Le droit aux libertés sexuelles a émergé quand on a pu dissocier la sexualité de la reproduction

Mais la sexualité s'inscrit dans un type de société donnée et la libération de la sexualité des années 70 a été récupérée et pervertie par la société et ses valeurs : consumérisme, précarité, marchandisation... Sans remise en cause de la domination masculine. Les violences

sexuelles se perpétuent. Le *Planning Familial* revendique le plaisir, le désir de liberté totale toute en défendant le respect et l'intégrité de la personne. Une circulaire de février 2003 rend obligatoire l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges, les lycées, à raisons de 3 séances par an. Ce texte représente une belle avancée car il considère la sexualité comme « une composante essentielle de la personnalité, et de la construction du rapport de soi aux autres en tant que citoyen ». Malheureusement il reste peu connu et appliqué.

Nos interventions en milieu scolaire en matière d'éducation à la sexualité vont dans deux sens :

- L'axe de santé publique, par l'information à la contraception et aux risques liés à la sexualité ;
- Sur le plan éducatif, pour gérer les relations filles / garçons et permettre un équilibre affectif et social des individus.

A travers nos interventions nous avons observé combien les pubs, les jeux vidéo, la pornographie construisaient chez les jeunes adolescents des représentations, des normes, des techniques de la sexualité qui engendrent malheureusement des relations asymétriques entre filles et garçons. Les garçons attachent beaucoup d'impor-

tance aux techniques, et cherchent à se satisfaire et par voie de conséquence à donner du plaisir pour se rassurer. La fille cherche à satisfaire l'autre et se faire plaisir (selon les modèles qui représentent la norme !). Notre rôle d'adulte est de poser les questions sur le respect de soi, le respect d'autrui, comment être capable de poser ses limites dans la recherche du plaisir. Par le sexe se construit encore des rapports de soumission / domination, à l'origine des violences conjugales, que le *Planning Familial* combat.

Le *Planning* « lutte pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression, ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes. »

**PLANNING FAMILIAL
CÔTE BASQUE**

Tél : 06 22 62 02 76
bayonneplanning@orange.fr

Permanences Bayonne :

• 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois
14h30 – 16h30 au BIJ,
71 rue Bourg Neuf.

• 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois
9h – 11h au CCAS,
Place des Gascons.



TOUS FICHÉS !

tout dans le monde, fleurirent des lois qui toutes avaient, et ont encore, les mêmes arguments de nécessité de lutte contre le terrorisme ; mais toutes aussi, les mêmes articles réduisant les droits de la défense, violant les droits à la vie privée, diminuant les droits à la libre expression.

Ainsi, au fil des quelques années, au prétexte de lutte contre l'insécurité, le fichage s'est-il installé puis généralisé dans nos sociétés, sans que pratiquement personne, et notamment les médias, ne s'en offusquent (à quelques rares exceptions près). La lutte contre le fichage ne vient pas des opposants patentés d'aujourd'hui, et pour cause.

Hier au pouvoir, les premières lois « légalisant » le fichage le furent, sous nos cieux, par le gouvernement Jospin. « *L'état ne peut pas tout* » pour les salariés licenciés, mais fera toujours tout pour consolider son pouvoir vacillant en se protégeant derrière les matraques. On comprend ainsi que les pouvoirs, pour prévenir de possibles mouvements, se mettent à écouter et fichent les populations. Et quel meilleur argument que « l'insécurité » pour justifier ces fichiers, et réduire (ou tenter de réduire) au silence les citoyens ?

D'ailleurs, l'argument est simple et à chaque fois le même : êtes-vous pour ou contre le terrorisme ? Si vous êtes contre, alors fichons ! Si vous ne voulez pas du fichage, c'est que vous ne voulez pas lutter contre le terrorisme... C'est donc que vous êtes un terroriste en puissance, ou son allié... CQFD !

Or, aucun fichage, aucune écoute ou système d'écoute (type « ECHE-LON »), ou de vidéo-surveillance n'a pu empêcher les attentats du 11 septembre 2001, de Madrid, Londres, Moscou, et avant eux ceux de Paris, ou encore tout récemment de New-York.

Je ne rentrerai pas ici dans la liste détaillée des fichiers de police, gendarmerie, justice. Ce serait trop long, et ce n'est pas du Prévert... Sachez cependant que les 3 der-



niers rapports parlementaires remis en 2007 (Bauer), 2008 (Bauer), et 2009 (Bertho/Bénisti), relèvent un nombre incroyable de fichiers (on passe de 36 à 58 en 3 ans !), mais qu'en plus, de l'aveu même de ces élu-e-s, 25 % d'entre eux en 2009 n'avaient aucune base légale !

Ces mêmes parlementaires préconisèrent alors... la régulation ! (je vous laisse faire le rapprochement avec les « sans-papiers »). Même la CNIL, cette pauvre *Causette* de la liberté, est obligée de signaler qu'elle a compté jusqu'à 44 % d'erreurs dans 2 fichiers de police/gendarmerie (STIC et JUDEX). Ou qu'elle n'était pas informé de l'existence de tel ou tel fichier (comme celui joliment nommé « ARDOISE »). Tous nos déplacements aériens (et bientôt tous nos déplacements) sont fichés, les écoutes voient leur nombre exploser (20 % du budget de la justice en matière pénale, notamment du au au recours à des entreprises privées), nos ordinateurs peuvent être visités à distance (et ce le plus « légalement » du monde), nos déplacements sur la toile sont suivis, certains fichiers de police peuvent être utilisés à des fins administratives, etc.

Où est le droit à la vie privée ? Où est le droit à l'oubli ?

Quel espoir ?

Pourtant, si il est vrai que les fichiers sont inhérents au pouvoir... à tous les pouvoirs, les citoyens peuvent –doivent !– s'y opposer, souvent avec succès :

- Voyez les Assistantes sociales

refusant de renseigner les bases de données des contrats ;

- Voyez les instituteurs et directeurs d'école refusant de remplir le fichier « Base élèves » ;

A chaque fois que les citoyens se mobilisent, à chaque fois que la presse relaie ou dénonce le fichage, le pouvoir fait un pas en arrière (même si il en avait fait 2 en avant pour commencer...).

Les fichiers vivent du secret ; la connaissance que nous en avons reste notre meilleure arme contre eux.

C'est à chacun de faire un choix, en n'oubliant pas qu'un simple fichier, d'apparence innocente, peut conduire au pire, dans certaines occasions, dans certaines mains. Ils sont dangereux aujourd'hui pour notre vie privée, et ne pas le savoir. Le nier, c'est oublier ce que l'histoire nous apprend de nous, de ce que nous sommes, de ce que sont nos sociétés... policiées, policières.

Attac Pays Basque

Maison pour Tous
6 rue Pal Le Barillier
64600 Anglet

pays.basque@attac.org
<http://local.attac.org/paysbasque>

Attac café de 19 à 21 heures à la Taverne de l'Atalante à Bayonne

Mardi 14 septembre :

« *La réforme des retraites : le point sur la mobilisation et le débat* » par Attac Pays basque

membre du collectif local « appel-retraites ».

Lundi 27 septembre :

« *La Lgv ? Où en est-on ?* »

Par Eliane PIBOULEAU Blain élue municipale et membre du Cade.

Par Eric Vidal

Attac Pays Basque a reçu Eric Vidal pour un Attac Café à l'Atalante sur le fichage. Nous lui laissons à nouveau la parole sur ce sujet essentiel pour les libertés.

En 1974 la révélation par le journal *Le Monde* du projet « SAFARI » faisait scandale : les services de l'intérieur, dont le ministre était Jacques Chirac, veulent instituer un identifiant unique pour interconnecter les données de cent millions de fiches, au sein du « *Système Automatisé pour les Fichiers Administratifs et le Répertoire des Individus* » (SAFARI).

Ce scandale poussera le gouvernement à créer la loi de 1978 instituant, entre autres, la CNIL.

Pourquoi ce scandale ? Parce qu'à l'époque, le souvenir de la collaboration, et notamment des « *fichiers Tulard* », est tel, qu'il est hors de question de laisser l'état mettre en place un fichage généralisé de la population (on notera d'ailleurs que pour les services de l'état, nous ne sommes pas des citoyens mais des « individus »).

L'histoire de ce fichier est exemplaire à plus d'un titre. André Tulard, policier sous la III^{ème} république, passait son temps à fichier les communistes ; sous Vichy, il en fait de même avec les juifs. Ce « *fichier Tulard* » fut transmis au chef de la Gestapo, et sera principalement utilisé pour l'organisation de la rafle du « Vel' d'hiv' » les 16 et 17 juillet 1942.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, à l'instar du « *Patriot Act* » de G.W. Bush, par-

Des déchets nucléaires sous le stade de foot !

EN BOURGOGNE, 235 000 tonnes de déchets radioactifs sont entassées en pleine ville, à côté du stade de Gueugnon. Une présence qui embarrasse Areva, mis en cause.

Elles reposent sous terre, bien cachées à l'abri des regards. Pas de traces, pas d'odeur; ni vu ni connu. Officiellement, il n'y a rien à craindre ni à voir à Gueugnon, juste ses forges bâties sous Louis XIV et son club de football. A cinq minutes du centre-ville, au moins 235 000 tonnes de déchets radioactifs peuplent pourtant le sous-sol de la cité bourguignonne, juste à côté du stade Jean-Laville (14 000 places pour une population de 8 000 personnes). Le Football-Club de Gueugnon connut longtemps son heure de gloire, trente-sept saisons en 2^e division, une en 1^{ère} (1995-1996), plus une victoire en finale de la Coupe de la Ligue en 2000. Le voici qui stagne aujourd'hui en 3^e division et traîne comme un boulet l'affaire du parking sud, sous lequel sont cachées un dixième des 235 000 tonnes.

De 1955 à 1980, la ville héberge une usine de traitement de minerais et de pré-concentrés d'uranium appartenant à la Cogema (aujourd'hui Areva). Quand l'usine ferme, les déchets sont jetés dans des gravières et vaguement recouverts... Les anciens se souviennent de têtes de mort affichées aux abords et des consignes données aux enfants de ne pas y aller. De maigres fils de fer qui n'empêchent personne de passer sont installés, les têtes de mort disparaissent avec le temps. Les habitants viennent flâner sur les rives toutes proches de l'Arroux, un affluent de la Loire. Des pêcheurs y taquent le goujon, la municipalité trace un parcours santé autour de la zone de stockage...

Elus et habitants finissent par oublier la présence des déchets au grand soulagement d'Areva. Jusqu'à l'apparition d'une association locale, Vigilance pour l'Environnement de Gueugnon (VPEG). Avec l'aide de la Criirad (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité), seul laboratoire

français indépendant, VPEG convie début 2009 une équipe de France 3 qui enquête sur les sites de stockage français (51 millions de tonnes de résidus d'extraction de l'uranium entreposées dans 21 sites, selon la Criirad). Comme par enchantement, une clôture métallique verte de 2 m de haut sort alors de terre et vient enfin encadrer la zone de stockage. Mais juste à côté, tout près du stade, un expert de la Criirad mesure la radioactivité et s'écrie : « *Il y en a partout ! C'est l'horreur !* » Au bord de la rivière tant appréciée des pêcheurs, le flux de rayonnement atteint 16 000 coups par seconde, soit 100 fois plus que la norme. Jusque-là, pendant trente ans, les expertises commandées par Areva n'avaient jamais rien relevé...

L'une des zones les plus dangereuses se situe au niveau du parking sud du stade. A l'été 2009, Areva entreprend sa rénovation. « *Ils ont proposé deux solutions, explique Bernadette Lesme, présidente de VPEG. Nettoyage total des déchets avec transfert vers le centre de stockage d'à côté ou nettoyage partiel.* » Areva s'engage à prendre en charge le coût des travaux, 700 000 euros pour la première solution, moitié moins pour la seconde. « *Aussi incroyable que cela paraisse, quand Areva a logiquement exprimé sa préférence pour la moins coûteuse, le maire a dit OK* », s'étrangle Roland Desbordes, le directeur de la Criirad.

C'est qu'il faut faire vite. En septembre, la ville accueille le match France- Ukraine Espoirs. Et comme le reconnaît Areva, jointe par le JDD, « *nettoyer en totalité aurait bloqué la zone pendant un, peut-être deux ans* ». Dominique Lotte, le maire (PS) se défend : « *La commission locale d'information et de surveillance avait validé la proposition du nettoyage partiel et je me voyais mal demander à Areva de tout enlever. Pour en faire quoi ? Pour les refilez à qui ?* » En juillet dernier, Areva entreprend donc les travaux. Une entreprise de sous-traitance creuse la roche radioactive. Présent ces jours-ci sur le chantier,

un ouvrier laisse éclater sa colère : « *L'année dernière, on était dans le trou à creuser ! Deux heures après la fin de ma journée de travail, à 80 km de là, mes vêtements étaient toujours radioactifs. Le mal est fait depuis cinquante ans ! Toute cette merde qui est là...* » Areva se défend en affirmant qu'aucun niveau élevé de radioactivité n'a été observé sur les ouvriers. 72 000 ans pour que la radioactivité des déchets diminue de moitié.

Ce qui n'est pas le cas du parking. En septembre 2009, des tests montrent que sous l'effet du nouveau goudron répandu sur le parking, la radioactivité a été multipliée par deux ! « *Le numéro 1 mondial du nucléaire qui nous dit en juin avoir trouvé la réponse pour éviter les fuites radioactives et deux mois plus tard se montre incapable de mesurer les effets du goudron sur les déchets...* » raille Christine Bernard, chef de file de l'UMP locale. Areva sort alors de son chapeau une autre solution miracle, une membrane que des ouvriers sont en train de poser, ces jours-ci, sur les 2 500 m² du parking. Promis juré, enfouie sous 20 cm de gravats, celle-ci étouffera totalement les émanations du radon 222, dont les propriétés cancérigènes ont été reconnues par l'Organisation Mondiale de la Santé. Le maire de Gueugnon y croit : « *On essaie de solutionner le problème à moyen terme. Sachant que si les tests ne sont pas satisfaisants une fois les travaux terminés, il n'y aura pas de*

parking. »

A entendre Areva, l'élu qui, comme l'écrit *Le Journal de Saône-et-Loire*, a en tête « *derrière le souci sanitaire de veiller à l'image de la ville* », peut enfin dormir tranquille. Il n'y aurait plus aucun souci avec le nucléaire à Gueugnon : le centre de stockage est propre, délimité et interdit au public ; le parking sera bientôt flambant neuf ; les eaux de l'Arroux et les poissons qui la peuplent sont blancs comme neige, tests scientifiques à la clé. Ces mêmes tests qui n'avaient rien relevé en trente ans...

Cet optimisme fait hurler les militants de Vigilance pour l'Environnement : « *On ne lâchera rien, prévient Bernadette Lesme. Ils ont tenté de nous enfumer plusieurs fois, mais on est toujours là.* » Le directeur de la Criirad estime qu'il faudrait attendre 72 000 ans pour que la radioactivité des déchets diminue de moitié. « *Pour l'instant, on manque de recul pour connaître les effets sur la santé publique, mais à long terme les déchets vont évidemment poser problème. La membrane va forcément se dégrader, céder au niveau des soudures, souffrir des intempéries.* » VPEG et la Criirad ont entamé une action en référé et un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon. Avec l'espoir de voir le parking interdit d'accès à la population, à défaut d'être jamais vidé de ses déchets radioactifs.

D'après Réseau « Sortir du nucléaire »

Vous avez raté un numéro
d'Ortzadar ?

Nous vous invitons à vous rendre sur
notre page web :

<http://ortzadar.free.fr>

Vous pourrez consulter en ligne les anciens
exemplaires, jusqu'au N°104 (les numéros plus anciens
seront disponibles progressivement).

LES PETITS RUISSEAUX

UN FILM DE PASCAL RABATE

Avec Daniel Prévost, Bulle Ogier, Hélène Vincent et Philippe Nahon

CE FILM est le premier long métrage de Pascal Rabate, auteur de bandes dessinées, qui a choisi de porter à l'écran une de ses œuvres publiée en 2006.

Emile (Daniel Prévost), est un retraité paisible, un homme sans histoires, qui mène sa vie comme sa voiture « sans permis », à petite vitesse. Des parties de pêche en bord de Loire avec son ami Edmond, quelques tournées au bistrot, l'émission « les chiffres et les lettres » rythment un quotidien plutôt pépère. Mais voilà que son vieux copain Edmond (Philippe Nahon) chamboule un beau jour cette tranquille ordonnance.

Démasqué par un voisin indiscret, Edmond avoue: il a des rendez-vous galants lors de ses escapades en ville sous le prétexte de paperasses à régler!

Sur sa lancée, il lui ouvre la porte de son domaine secret : un atelier rempli de portraits de femmes nues, peints à partir de photos de magasin...

Edmond est un jouisseur, il a une philosophie bien à lui : « *le présent n'existe pas, seul le futur passe* ».

Estomaqué, Emile rumine cette sentence en bordant un massif de coquilles Saint Jacques.

Et puis patatras ! Au moment de sauter le pas et d'abandonner sa vie de célibataire pour la femme de sa vie, Edmond calanche...

Un choc pour Emile qui s'accroche à la vie et s'essaie timidement à retrouver des

désirs trop longtemps enfouis. Mais comment s'autoriser à aimer de nouveau après tant d'années de fidélité à une épouse disparue ? La fuite est préférable. Emile part donc, dans sa petite voiture orange dans un road movie campagnard sur les routes départementales, vers la maison de son enfance. Au bout du chemin, pour le vieil homme, des rencontres imprévues, des moments de plaisir et de tendresse, bref une douce résurrection sensuelle et sentimentale.

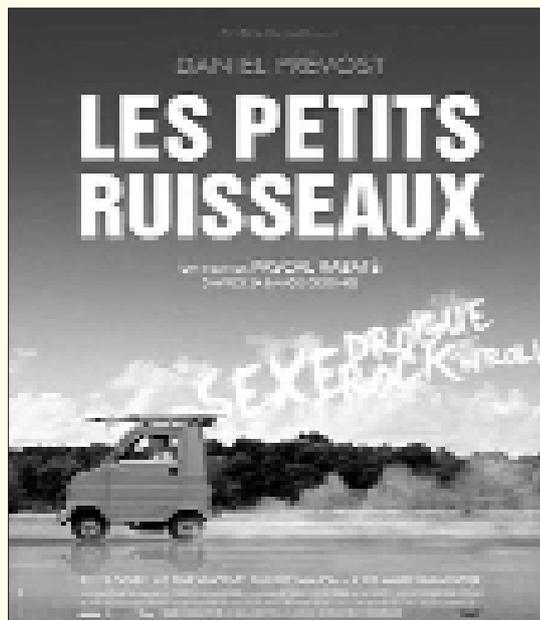
Le film de Pascal Rabate était risqué, mais le cinéaste a su montrer avec pudeur et délicatesse, la force et la persistance du désir quand le corps ne répond plus aux canons de la beauté, de la jeunesse et de la séduction.

« *Les petits ruisseaux* » c'est aussi, en toile de fond à une histoire d'amour et de sexe, des tranches de vie provinciales, de l'humour, de l'amitié, des blagues potaches...

Le film est servi par des comédiens exceptionnels : Daniel Prévost, à contre-emploi, a su trouver une justesse de ton, une sobriété de jeu, qui donne au film toute son humanité, sans jamais sombrer dans le mélo.

Les actrices, Bulle Ogier et Hélène Vincent lui donnent la réplique avec tendresse et sensibilité.

Un film doux, un brin nostalgique, à déguster comme un Chardonnay bien frais un soir d'été en bord de Loire.



arc • en • ciel
Ortzadar

Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com



Abonnement à **ORTZADAR**
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18€



NOM, Prénom

Adresse

CP..... Ville

Bulletin à retourner à :
B.P. 90080 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque
est édité par l'association loi 1901 du même nom
Commission paritaire n° 0711 G 88241
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE
Mise en page et illustrations : José AGUIRRE
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne



CULTURES

PAR CHANTAL POCHAT